

Banque Alimentaire du Pays de Charleroi et du Centre

Note à afficher de telle manière que TOUTES les personnes fréquentant l'association puissent en prendre connaissance.

Peut-on consommer un produit dont la date de durabilité est atteinte?

(Indication sur l'emballage: "A consommer de préférence avant le ...")

OUI !

Cette date n'a qu'une valeur indicative.

Lorsqu'elle est atteinte **le produit n'est PAS périmé** mais est retiré de la vente.

Pour deux raisons: Au niveau qualité. Le fabricant garantit que son produit possède, jusqu'à cette date, ses propriétés optimales de qualité (valeur nutritive et saveur). Passé ce délai, en respectant strictement les conditions de conservation indiquées, le produit peut être encore consommé dans un délai qui varie de quelques semaines, à quelques mois voire quelques années.

Au niveau économique. Dans un circuit de surproduction, les produits non vendus doivent céder la place aux produits qui viennent d'être fabriqués.

Aux associations, la Banque Alimentaire ne distribue que des denrées parfaitement consommables, quelle que soit la date de durabilité. A la condition qu'elles soient redistribuées sans délai et conservées, entre-temps, dans les règles et sans rupture de la chaîne du froid, si nécessaire.

Conseil pratique:

En cas de doute, demandez aux responsables de l'association d'ouvrir l'emballage. Regardez, sentez, goûtez le produit et demandez-leur de vous expliquer la manière de se servir du produit.

Les produits européens vous sont toujours offerts gratuitement!

AUCUN frais ne peut donc vous être réclamé pour de tels produits.

Ils portent d'ailleurs la mention "vente interdite".